



## Compte rendu du Conseil Municipal

**Jeudi 08 Octobre 2015 à 20h30**

**ETAIENT PRESENTS** : Mrs CORDEAU, JOIE, MASSARD, MERIGOT, PRADEL, PROVOST, ROUSSEAU et Mmes AUTET, BEALU, DEROUET, DOUX, GRANGER, MASSE-BOES et SURREAUX

**ABSENT EXCUSES** : Mr TRIQUET

### 1. ETUDE DE FAISABILITE D'UNE FERME EOLIENNE

*Mesdames SURREAUX Isabelle, DOUX Annie, GRANGER Annick et Messieurs PROVOST Jean-Claude et ROUSSEAU James quittent la salle de réunion et ne prennent part ni au débat et ni au vote.*

*Madame Alexandrine BEALU a souhaité que ses arguments dans sa phrase qui suit soient retranscrits dans le compte rendu de la réunion de conseil :*

*« Alexandrine Laëtitia BEALU précise qu'elle va voter NON à la faisabilité d'un quelconque projet éolien sur le territoire de la commune de Blanzay en raison du « principe de précaution sanitaire », car elle ne veut en aucun cas être associée à la faisabilité d'un projet dont on ne connaît pas les répercussions sanitaires, et ne veut pas être confrontée à des attaques judiciaires ou pénales dans les années à venir. »*

*Une pétition des habitants de « La Chassagne » comptabilisant 15 signatures a été déposée à la Mairie ce jour.*

Monsieur le Premier Adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal la réunion en date du 1<sup>er</sup> Octobre 2015, à laquelle la Société Volkswind France de Limoges (87100) est venue présenter aux conseiller municipaux un projet de ferme éolienne sur le territoire de la commune de Blanzay.

Le Conseil Municipal, considérant :

- La nécessité de développer des énergies propres, renouvelables et réversibles,
- Que l'installation constituera une rentrée financière pour la commune et ses habitants
- Qu'à plusieurs reprises, tout au long du développement du projet, la commune devra à nouveau émettre son avis

- **DONNE un avis favorable**, par 6 bulletins oui, 2 non et 1 nul, à la Société Volkswind France pour l'étude de faisabilité d'une ferme éolienne sur la commune, si la Société Volkswind France s'engage par écrit à ne pas poursuivre le projet éolien si un référendum local est négatif à l'issue d'une phase d'études, d'information et de consultation de 18 mois

- **NOMME** Messieurs Daniel MERIGOT, Stéphane PRADEL et Mesdames Alexandrine BEALU, Béatrice DEROUET et Gwenaëlle AUTET, membres du Comité de Pilotage concernant ce projet éolien

- **DONNE** pouvoir au 1<sup>er</sup> Adjoint pour signer les documents permettant la bonne réalisation du projet éolien, notamment la convention d'utilisation des chemins et la convention de servitudes. Il est entendu que les autorisations consenties ne s'appliqueront qu'en cas de concrétisation du projet, dûment autorisé par les services de l'Etat et conforme à la réglementation

## 2 . RENOUVELLEMENT CONTRAT AVEC LA SACPA

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention qui lie la commune avec la SACPA de Poitiers, Société chargée de venir récupérer tous les animaux errants sur la commune ou recueillis dans notre chenil. Ce contrat arrive à échéance au 31 Décembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire un contrat avec la SACPA à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce contrat avec la SACPA

## 3 . DEVIS REMPLACEMENT MOTEUR D'UNE CLOCHE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que le moteur d'une des cloches de l'église ne fonctionne plus et doit être remplacé.

Madame le Maire présente les différents devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 abstentions :

- **DECIDE** de retenir le devis de la **Société BODET** de PARCAY MESLAY (37210) d'un montant de **1666.80 € TTC**
- **DECIDE** de payer cette facture sur le compte 2188 « autres » de l'opération n°10 « Matériel »

## 4 . RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ d'un agent Monsieur Claude BONNIN à la retraite au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 et leur projet de recruter un nouvel adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour son remplacement à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2015. Pour ce faire il est nécessaire de recruter cet agent en CDD pour surcroît d'activités du 1<sup>er</sup> au 31 Décembre 2015 à raison de 35h par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de recruter un agent à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2015
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce contrat de travail

## 5. QUESTIONS DIVERSES

- **Bilan cantine 2014** : Madame le Maire présente le bilan de la cantine pour l'année 2014, le prix de revient d'un repas est de 5.29 €.

BILAN CANTINE 2014					
PRODUITS		CHARGES		SALAIRES + FONCT.	
CANTINE	24 789.03 €	DENREES	32 455.75 €	SALAIRES	25 838.11 €
REPAS DOM	20 451.20 €	REP. FOYER	4 552.80 €	GAZ	470.00 €
France Agrimer	377.27 €			EAU + EDF	2 258.00 €
				Prod. entretien	1 464.78 €
				Réparation mat.	1 305.74 €
				LASA	456.20 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 617.50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>37 008.55 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 792.83 €</b>
REPAS ENFANTS	9 713	EXCEDENT SUR REPAS : 45 617.50 – 37 008.55 = 8 608.95 €			
REP. A DOMICILE	3 003	DEFICIT FONCTIONNEMENT : 31 792.83 – 8 608.95 = 23 183.88 €			
INSTITUTEURS	291	PRIX DE REVIENT D'UN REPAS : 37 008.55 + 31 792.83 / 13007 = 5.29 €			



Le Conseil Municipal décide donc de ne pas augmenter les tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2015-2016.

- **Travaux bâtiments** : Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un vieux projet de construction d'un petit appentis à côté de la cuisine de la salle des fêtes pour y stocker le matériel de la gym et les tables de la commune afin de désengorger les atelier municipaux. Projet qui date de l'ancien conseil et qu'il serait peut-être souhaitable de prévoir.

- **Horaires de l'éclairage public** : Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des horaires de l'éclairage public dans certains villages qui mériterait peut être d'être revu à la baisse au niveau amplitude horaire. Le Conseil Municipal décide de demander une nouvelle étude à Sorégies en vue de nouvelles économies.

- **Réalisation d'un nouveau logo** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal sur le projet de réalisation d'un nouveau logo pour la commune. Elle présente le devis de Vienne Services d'un montant de 1 366.20 € TTC. Le Conseil municipal refuse ce devis et propose de lancer un concours pour la Foire de Printemps en mai 2016 avec l'établissement d'une charte par la commission communication.

- **Rencontre avec Monsieur BAUCHESNE du SIMER** : Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de sa rencontre avec Monsieur Bauchesne du SIMER concernant :

\* le changement d'implantation des contenaires en face le cimetière qui seraient rapprochés à côté du bâtiment fibre optique « Rue des Ouches »

\* l'ajout d'un conteneur noir + 1 jaune « Chemin des Aubépines »

\* l'ajout d'un conteneur noir + 1 jaune à « La Cotterie »

- **Bilan du Repas communal pour les + 70 ans** : Madame le Maire fait part du bilan satisfaisant du repas qui a eu lieu le 04 octobre 2015. Sur 150 invitations, seulement 70 personnes se sont inscrites. Le Conseil Municipal décide de reconduire le repas en 2016 et demander à Pauline Granger pour effectuer l'animation.

- **Plantation haie « Rue des Ouches »** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avis favorable de la Région Poitou-Charentes à notre demande de subvention à hauteur de 80% concernant la plantation d'une haie derrière le lotissement « Rue des ouches ».

- **Animations de la commune** : Le Conseil Municipal décide de s'inscrire au programme des Nuits Romanes 2016. Il propose également de contacter le Conseil Départemental pour pouvoir consulter le guide culturel qui offre des animations subventionnables.

- **Logement de la Poste** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le logement de la Poste sera reloué à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2015.